

SÉMSAINT-ÉTIENNE
la métropole

ROCHE-LA-MOLIERE
MAI 2021

Info riverains

Saint-Étienne Métropole se donne l'ambition d'accueillir de grands événements. C'est dans cette logique que notre territoire accueille, le mercredi 2 juin 2021, une étape contre-la-montre du Critérium cycliste international du Dauphiné.

CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ

PASSAGE DE LA COURSE À ROCHE-LA-MOLIERE

CIRCULATION

Circulation interdite le mercredi 2 juin :

- rue et impasse des Roses, de 7h à 19h
- rue Daniel Kawka, de 7h à 19h
- rue Georges Peyroche, de 7h à 19h
- rue Fernand Barek, de 7h à 19h
- rue Michel Rondet, du rond-point de Lanlyre jusqu'au lieu-dit « le Bouchage y compris rue de la Briqueterie, de 6h à 19h
- rue de la cité de la Piotière, en direction de la rue des Clapeuses, de 10h à 17h
- D.3.2, de la Miellerie au rond-point du Perchier / Saint-Victor, de 10h à 17h
- rond-point du Perchier (partie gauche bloquant l'accès au lotissement « Bois Neyrette »), de 10h à 17h
- route de Saint-Victor de 10h à 17h, attention les riverains du chemin du pré de l'étang et de la copropriété située au N° 3 de la route de St Victor ne pourront pas rejoindre la route de Saint-Victor
- rue Louis Comte dans le prolongement de la route de st Victor, jusqu'au rond-point Gambetta / République, de 10h à 17h
- rue Sadi Carnot de la mairie jusqu'au boulevard Blaise Pascal, de 10h à 17h
- rue de Lanlyre, de 10h à 17h
- rue des Clapeuses (rue de la briqueterie jusqu'au rond-point de Chana), de 10h à 17h
- rue Antoine Martin, sauf riverains, de 10h à 17h
- rue Gambetta (rue Hyppolite Sauzea au croisement République / Sadi Carnot) sauf riverains. Tolérance circulation double sens du parking des abords de l'hôtel de ville au croisement Hippolyte Sauzea.
- rue de la République du croisement de la rue Gambetta jusqu'au n°9

Course :
Mercredi 2 juin

Stationnement et
trafic perturbés

Marché du
mercredi annulé

Accès privés (parkings, sorties de garage, sorties de priorité...) et publics (rues, route, chemin et parkings) débouchant sur les voies fermées à la circulation, strictement interdits.

Contact : Ville de Roche-la-Molière- 04 77 90 07 00 – mail : mairie@rochelamoliere.fr

Tolérance pour les riverains domiciliés sur le tronçon rond-point de Lanlyre à Paul Gauguin et du bouchage à la rue des Clapeuses et rues adjacentes entre 6h et 10h puis de 17h à 19h

Chemins temporaires riverains :

- riverains du Bois Neyrette, par la rue des Frênes
- riverains des impasses A. Renoir, P. Picasso et rue P.Gauguin, par la rue du Vercors
- riverains des rues des Frênes et des Tilleuls, par la rue des Cèdres, aboutissant sur la rue des Chênes, pour rejoindre la rue Victor Hugo

DÉVIATIONS

- Accès au centre-ville depuis Saint-Étienne conseillé par la rue du Pr. Calmette
- Accès au centre-ville depuis la D3 conseillé pour rejoindre la rue Pr. Calmette ou le stade Louis Berger, rue Sadi Carnot fermée de 10 à 17h
- Sens de circulation inversé rue Hyppolyte Sauzea avec obligation de tourner à droite au croisement Pasteur /Sauzea de 10h à 17h. Les automobilistes venant de la rue Pasteur devront tourner à droite en direction de la Place Jean Jaurès
- Rue Louis Comte en sens unique (Beltrame ◊ République) : interdiction de rejoindre la route de Saint-Victor de 10h à 17h

STATIONNEMENT :

Stationnement interdit dans les parkings, aux dates et horaires suivants :

- parking « ex Royal » partie haute (coté mairie) du 30 mai 16h30 au 3 juin 13h et dans sa totalité le mercredi 2 juin de 00h à 17h
- parkings sous la cité de la Piotière du 1er juin 14h au 2 juin 19h
- parking « Cousteau » du 2 juin de 00h à 20h
- parking des étangs (sauf véhicules organisateurs – ASO-) le 2 juin de 00h à 19h
- parkings du centre musical municipal et du gymnase de la Varenne (sauf pour les journalistes accrédités) le 2 juin 7h à 22h

Stationnement interdit le mercredi 2 juin de 00h00 à 17h00 :

- le long de la D3.2 de l'entrée de ville au rond-point du Perchier / St Victor
- route de Saint-Victor
- rue Louis Comte, de la rue des Chênes au rond-point République/Gambetta
- rue Sadi Carnot, y compris le parking «Lanlyre»
- rue Michel Rondet
- rue de Lanlyre
- rue de la briqueterie jusqu'au lieu-dit le Bouchage
- rue des Clapeuses, des deux côtés de la rue de la Briqueterie jusqu'à la cité du Taillis.
- rue de la République - Carrefour Gambetta jusqu'au n°9, des deux cotés

PARKINGS AUTORISÉS

- Stade de Beaulieu
- Place Jean Jaurès (attention marché du mercredi annulé)
- Stade Louis Berger

Saint-Étienne Métropole et la Ville de Roche-la-Molière vous remercient de votre compréhension.

Contact : Ville de Roche-la-Molière- 04 77 90 07 00 – mail : mairie@rochelamoliere.fr